

A nos partenaires et parties prenantes

Le 28 janvier 2019

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend **une déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, **une description** des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une **mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

Nous sommes au regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre Communication sur le progrès car les différents sujets que nous souhaitons améliorer demandent un investissement important en matière de temps et d'implication.

Nous vous prions donc de bien vouloir nous accorder un délai supplémentaire afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés dans le but ultime d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies. Notre prochaine Communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation en date du 21 avril 2019 au plus tard.



Karin TRESSENS
Directeur Associé